



Rencontres avec M. Michel PROSIC - Préfet du Lot, M. Serge RIGAL - Président du Département du Lot et M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire de Cahors et Président du Grand Cahors

Les 20, 31 janvier et 10 février, François BREIL et Frédéric ATLAN, respectivement Président et Vice-Président de la CMA ont rencontré Monsieur le Préfet du Lot, puis Monsieur le Président du Département, et Monsieur le Maire de Cahors. L'occasion d'échanger et leur présenter les axes de la mandature, qui prévoient de faire monter l'Ecole des Métiers du Lot en compétence ; d'assurer un service de proximité pour répondre au mieux aux attentes des jeunes, des entreprises, des collectivités locales ... et de faciliter la transmission/reprise d'entreprise artisanale.

1^{ère} réunion des 25 élus de la C.M.A. du Lot

Lundi 31 janvier 2022, sous la présidence de François BREIL, se déroulait la 1^{ère} réunion des 25 élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot. A l'ordre du jour, la constitution des Commissions Territoriales et des Ateliers d'élus sur les thématiques : Développement économique et territorial / Formation apprentissage et professionnelle / Communication et Métiers d'Art.

Ces instances départementales animés par des élus de proximité, permettent d'être au contact des artisans et à l'écoute des élus locaux et de répondre aux besoins exprimés sur les territoires, en matière d'entrepreneuriat, de formation, de développement, d'emploi....

Questionnaire Artisans Lotois « Comment percevez-vous votre C.M.A. ? »

La Direction de la Communication de la C.M.A.R. Occitanie lance une enquête auprès des artisans, pour connaître leur perception sur leur Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Lien d'accès au questionnaire :

<https://form.dragnsurvey.com/survey/r/ed3c4b09>

Vous pouvez y répondre jusqu'au 16 février au soir



LETTRE D'INFORMATION de la C.M.A. du Lot - suite



Taxe d'apprentissage 2022

Soutenez les métiers de l'artisanat en versant les 13 % de votre taxe à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Suite à la réforme de la formation professionnelle, vous devez vous acquitter de la Taxe d'Apprentissage **avant le 31 mai 2022**, par deux versements : 87 % de votre taxe à votre OPCO de branche (opérateur de compétences) et 13 % de votre taxe directement à l'établissement de votre choix, dans la liste relevant de la Préfecture. La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot** y figure sous le code UAI : **046002ZZ**

En versant votre contribution à la C.M.A. du Lot, vous nous permettez de pérenniser nos actions pour l'orientation des jeunes et la promotion des métiers de l'artisanat.

<https://www.cma-cahors.fr/taxe-dapprentissage-2022/>

L'indispensable du numérique en 50 mn (gratuit)

Le numérique au service de l'efficacité des artisans.

Votre Chambre de Métiers et France Num vous proposent une série de rdv gratuits de 50 minutes pour mettre en place des outils numériques utiles pour votre entreprise.

Prochaines thématiques & dates :

[Comment protéger mon entreprise des risques d'attaque informatique ?](#) - le 10/02/2022 de 17:30 à 18:20

[Comment gérer sa conformité en ligne ?](#)

Le 17/02/2022 de 17:30 à 18:20

[Comment réussir la préparation de son site Internet ?](#)

Le 24/02/2022 de 17:30 à 18:20

Inscription : https://www.indispensable-du-numerique.fr/?fbclid=IwAR2eHRAg0kBCGGCCzSyf-3d16Srdwcl0Hl_cmqtjzNqV_7He35k1wiT8mrY

Bénéficiez du Conseil en Evolution Professionnelle (C.E.P.)

C'est un dispositif d'accompagnement **gratuit, personnalisé et confidentiel**, proposé **par votre CMA, aux actifs** (artisan, conjoint collaborateur, salarié) souhaitant faire le point sur leur situation professionnelle. Il permet de travailler sur votre projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité, formation à de nouvelles compétences, validation d'un diplôme en lien avec votre activité via la VAE...)

Contact : Aurélie COSTE – C.M.A. du Lot – 05 65 35 13 55 – a.coste@cm-cahors.fr

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et interrogations, nous essaierons d'y répondre dans la prochaine newsletter. n.redon@cm-cahors.fr

LETTRE D'INFORMATION de la C.M.A. du Lot - suite



Participez à nos stages de formation continue

Sur le site de Cahors

- Créer et administrer son site internet pour TPE/PME en 6 jours - 8, 15, 22, 29 mars et 5, 12 avril.
- Définir ses prix – métiers d'art en 1 jour - 7 mars.
- Hygiène alimentaire en restauration commerciale en 2 jours - 14 & 21 mars.
- Rédiger ses devis et factures sur informatique en 1 jour - 15 mars
- Mettre en place un système de caisse gratuit en 1 jour – 28 mars
- Définir ses prix en 2 jours – 31 mars & 7 avril

Sur le site de St-Céré

- Créer animer sa page Instagram – 17/02

Contact : Marie-Anaïs VAUTTIER – C.M.A. du Lot - 05 65 35 13 55 - ma.vauttier@cm-cahors.fr



Nouveau : Guide technique d'extraction de lauzes calcaires en micro-carrières

La CMA du Lot, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et l'Association des Artisans Lauziers Couvreurs viennent de publier un guide technique pour participer à la préservation du patrimoine bâti par le partage de techniques et de savoirs.

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par la restauration du patrimoine bâti (élus, architectes, services patrimoine, artisans du patrimoine...) et plus particulièrement aux artisans constructeurs et couvreurs en pierre sèche.

<https://www.cma-cahors.fr/wp-content/uploads/2022/02/guide-technique-d'extraction-lauzes-calcaires-2.pdf>

Restauration : affichage obligatoire de l'origine des viandes au à partir du 1^{er} mars 2022

À partir du 1^{er} mars 2022, les établissements proposant des repas à prendre sur place ou à emporter devront indiquer aux consommateurs l'origine des **viandes de volailles, porcs et moutons** qu'ils mettent à leurs menus, comme ils le faisaient déjà pour la viande de bœuf.

Décret n° 2022-65 du 26 janvier 2022 modifiant le décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002 relatif à l'étiquetage des viandes bovines dans les établissements de restauration



Prochain numéro : le 10 mars

A la une : La transmission/reprise d'entreprises et le dispositif « Lot Initiative Artisanat »

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et interrogations, nous essaierons d'y répondre dans la prochaine newsletter. n.redon@cm-cahors.fr